

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de Balleroy-sur-Drôme s'est réuni à la mairie, sous la présidence de son maire Yohann PESQUEREL

Etaient présents : Yohann PESQUEREL, Christelle LAVALLEY, Angélique OSMONT, Béatrice AILLET, Karine BEAUSSIEUX, Guillaume CHICOT, Sébastien COTREZ, Mélanie DUBOIS, Nathalie LENEVEU, Sébastien MONNET, Amina OUARGA, Michel GRANGER, Angélique OSMONT.

Etaient absents avec procuration : Gilbert MONTAIGNE a donné procuration à Michel GRANGER, Laurent MONTELEON a donné procuration à Karine BEAUSSIEUX, Tiphaine MALOISEL a donné procuration à Angélique OSMONT.

Etaient absents : Olivier GUERARD, Charlotte AVOINE, Tommy HERY

M. Sébastien MONNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance

Quorum atteint avec 13 membres élus présents en début de séance à 20h30

Présence des journalistes, Mme Grimaux enregistre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2023
- 2) Bilan des activités de l'été
- 3) Devis salon de coiffure et SIAEP
- 4) Couleur de porte fenêtre SIAEP
- 5) Location local commercial
- 6) Présentation diagnostique architecte
- 7) Validation devis vallée verte et sente piétonne
- 8) Remboursement Elu
- 9) Création de deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe
- 10) Relevé topographique Géomat
- 11) Subvention façade
- 12) Validation devis entreprise Meslin
- 13) Panneau lumineux de Vaubadon
- 14) Informations diverses
- 15) Questions diverses
- 16) Huis clos

En préambule de la séance, le maire demande l'autorisation aux membres du conseil l'annexion de cinq points supplémentaires à l'ordre du jour.

Article 1: Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2023

Le conseil municipal valide le compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2023 (Vote : pour : 15, abstention : 1)

Yohann Pesquerel informe le conseil que Guillaume Chicot sera dorénavant en charge des « travaux et voirie » en remplacement d'Olivier Guérard.

Article 2 : Bilan festivités du 13 juillet

La soirée s'est bien déroulée et sera renouvelée pour 2024. Volonté du maire de pouvoir « se mettre rapidement au travail » et « compte sur toutes les bonnes volontés ».

Article 3 : Devis salon de coiffure et SIAEP

« Pas de coût supplémentaire ». Les travaux devraient commencer à l'automne.

Article 4 : Couleur de la porte fenêtre du SIAP :

Suite à la délibération du 29 juin 2023, concernant le changement des menuiseries, l'entreprise SARL Menuiserie Ménard avait été retenue pour un montant de 5 443,02 € TTC.

Une variante sur le prix d'un montant de 200€ est appliquée pour la couleur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le coût supplémentaire de 200€ (Vote : 16/16).

Article 5 : Location local commercial : une habitante de Balleroy sur Drome, souhaite développer une activité de céramiste (fabrication, vente et cours), et louer le local commercial vacant depuis février situé « rue des Forges » (ex. Ailes d'Ange). Le loyer pratiqué sera à l'identique que précédemment (186 € TTC) et un premier bail d'une durée de 6 mois sera signé.
Le magasin sera ouvert 3 à 4 jours par semaine.

Le local commercial de la « fromagerie » devra être déblayé, nettoyé et refait avant une possible nouvelle utilisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de conclure un bail de location avec Faviola Montilla Baptista (Vote : 16/16).

Pont rajouté : Professionnel de santé : le maire informe qu'une jeune orthophoniste viendra s'installer, courant de l'automne, sur la commune.

Elle rejoindra les locaux du Dr Bécidan, avant de rejoindre le « pôle santé annexe » une fois qu'il sera réalisé.

Elle est actuellement en phase de rejoindre la CISA.

Article 6 : Présentation diagnostique architecte : le projet de réaménagement de la mairie verra le regroupement de l'ensemble des services (secrétariat, accueil, agence postal, Point info 14 et ADMR) au rez-de-chaussée.

La création d'un « bureau partenaire » pourrait permettre le développement de nouveaux services ponctuels (Mission Local, DGFIP).

L'étage sera réaménagé, mais ne prévoit pas de « gros travaux ». L'actuelle salle des mariages sera transférée dans la salle théâtre.

Le budget alloué à ce projet se monte à 750 000 €, pour un devis qui se monte à 734 000 €.

Une décision sur l'amélioration de la performance énergétique des locaux sera à prendre.

Possibilité d'installer une pompe à chaleur (air/air) pour un montant de 40 000 € est proposée.

Cette amélioration du mode de chauffage permettrait de faire passer l'ensemble de l'édifice de « G » à « C ».

Afin de réguler la chaleur, il est souhaitable de poser des brise-soleil sur la façade du bâtiment. Il est demandé au conseil municipal de choisir entre le brise-soleil minéral et le brise-soleil en bois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, choisi de poser un brise-soleil minéral (Vote : 16/16).

Article 7 : Validation devis « Vallée verte » et sentes piétonnes : pour la création d'un revêtement de deux sentes communales (Gendarmerie et Square de Choisy) et du parking de la « Vallée Verte » l'entreprise Colas avait proposé un devis d'un montant de 29 948 €.

L'entreprise FGTS propose un revêtement plus épais pour les sentes (avec création de bordures) et un enrobé de « 010 pour le parking de la « Vallée verte », pour un montant de 28 994 €.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise FGTS avec 13 votes pour, 1 contre et 2 abstentions.

Point rajouté : Aménagement aire de camping-cars : le projet de création d'une aire de camping-car s'inscrit dans le cadre du label touristique « Village de caractère du Calvados ».

A l'origine du projet, l'idée était d'installer l'aire sur la route de Caumont. C'est suite à une rencontre et aux conseils d'une association de camping-caristes, venant en aide aux communes sur ce type de projet, qu'une localisation dans le bourg a été recherchée.

Une aire pour 4/5 camping-cars sera installée à la « Vallée verte » car la possibilité de raccordement de l'aire de vidange à l'assainissement collectif permettra de n'engendrer aucun surcoût supplémentaire.

L'aménagement sera composé d'une zone de vidange, d'une pompe, et une borne de paiement.

Le budget alloué au projet était de 40 000 €.

Le coût de la borne (socle et jetons) est de 6 200 € HT.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'aménagement d'une aire pour camping-cars à la « Vallée verte » (Vote : 16/16).

Point rajouté : Travaux presbytère : des fuites sur le toit nécessitent la réalisation d'un remaillage des ardoises. La surface de la toiture à revoir est de 60 m². L'entreprise Doxey se positionne avec un devis pour un montant de 6325 € et l'entreprise Willy Leforestier pour un montant de 4 406,25 €.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Willy Leforestier pour un montant de 4 406,25 € (Vote : 16/16).

Article 8 : Remboursement élu : remboursement de frais engagés par un élu auprès de la société IONOS (hébergeur WEB). Le montant « serait de 300 €).

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le remboursement le montant des frais engagés (Vote : 16/16).

Article 9 : Création de plusieurs postes d'adjoints techniques principaux 2^{ème} classe : le maire informe le conseil que la création de ces postes correspond à une évolution obligatoire de plusieurs employés communaux.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la création de plusieurs postes d'adjoints techniques principaux 2^{ème} classe (Vote : 16/16).

Article 10 : Relevé topographique GEOMAT : afin de pouvoir gagner du temps sur les prochaines phases du projet des « Entrées de Bourg », le maire souhaite pouvoir anticiper la réalisation du relevé topographique des axes communaux concernés.

La société GEOMAT propose un devis d'un montant de 7 200 € pour la réalisation de ces relevés qui s'étaleraient sur 15 jours.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société GEOMAT pour un montant de 7 200 € (Vote : 16/16).

Article 11 : Subvention façade : en l'absence de tous les documents nécessaires, le maire informe le conseil que ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil.

Article 12 : Validation devis de l'entreprise Meslin : nécessité de reprendre une partie des travaux et l'intégralité des tableaux électriques dans les logements et la gendarmerie pour une remise aux normes.

- Logements : 6700 € x 4 = 26 800 €
- Garage voitures gendarmerie : 1610 €
- Gendarmerie : 2143 €

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Meslin (Vote : 16/16).

- **Information Sécurité** : installation d'une borne incendie sur la place à proximité du puit. Réalisation des travaux prévus courant septembre /octobre, pour un montant de 3530 € HT.

Article 13 : Panneau lumineux Vaubadon : pour un coût total de 31 409 €, mise en place d'un panneau d'information double écrans près de l'abri bus.

Pris en charge du coût relatif au raccordement par le SDEC pour 17 775 €. Le resta à charge pour la commune s'élèvera à 20 406 €.

Le conseil municipal valide l'acquisition du panneau lumineux avec 15 votes pour et 1 abstention.

Article 14 : Informations diverses :

-**Mise en place pupitres d'information** : acquisition de 8 pupitres d'information pour un coût de 6 769 €.

Une convention sera signée avec Elizabeth Ridel-Granger, laquelle travaillera en coopération avec le CNRS pour l'élaboration des textes des écriteaux.

Le conseil municipal valide l'acquisition du panneau lumineux avec 15 votes pour et 1 abstention.

-**Terrains de pétanque** : ils sont quasiment opérationnels. L'accès aux toilettes du gymnase et l'implantation d'un banc a été abordé.

-**Aménagement rue des Auges** : la réflexion initiée en commission sera suivie d'une réunion publique le 26 septembre à 20h30 dans la salle du théâtre.

Une invitation sera communiquée aux habitants concernés (rue des Auges, Les Aiguillères et les Chouquets).

-Apprentissage étudiant : demande d'un élève de la MFR de Coutances à pouvoir intégrer le service entretien des espaces verts de la commune.

Les frais de rémunération seront de 9 000 € pour les deux années concernées. Conditionnés à l'âge, ils seront équivalents à 27 % du SMIC dans premier temps, puis s'élèveront à 39 % par la suite, pour finir à 51 %.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'accueil d'un élève apprenti (Vote : 16/16).

Article 15 : Questions diverses

- L'atelier cirque proposé au mois d'août a rapporté 1700 € à la commune.
- Diffusion du match de rugby envisagée le 28 octobre si la France est en finale.
- Alerte donnée sur la dangerosité du chemin d'accès à l'école maternelle (photos remises).
- Les ateliers de Noël débiteront le 7 octobre. Une information sur l'horaire sera précisée par affichage.
- Rappel des horaires du Forum des associations du 9 septembre.

Fin du conseil municipal 23h30

Prochain conseil municipal le 19 octobre à Balleroy